

Pays-Bas : les messages publicitaires pour l'alimentation interdits pour les enfants

Description

Alors que les Pays-Bas sont confrontés, comme de nombreux pays occidentaux, au problème de l'obésité, les industries néerlandaises de l'agro-alimentaire ont décidé, sous la pression des pouvoirs publics et des associations de consommateurs, de s'interdire de diffuser des messages publicitaires pour l'alimentation en direction des enfants de moins de sept ans. Dans les faits, cette autorégulation du secteur conduit à l'inscription dans le code de la publicité de l'interdiction de la publicité alimentaire pour les aliments sucrés et salés. Le code de la publicité peut être invoqué devant la justice par les consommateurs en cas d'infraction.

Concernant tous les médias, cette interdiction va toucher essentiellement la télévision, notamment les chaînes jeunesse Jetix et Nickelodeon. Ces dernières accueilleront toujours les publicités alimentaires pour les enfants de sept à douze ans, la Fédération néerlandaise des industries alimentaires (FNIL) ayant considéré qu'« *avant sept ans, les enfants ne savent pas faire la différence entre réalité et publicité, après ils ont les moyens de s'informer à l'école* ».

La FNIL reste finalement peu convaincue de l'intérêt de cette interdiction, sauf en termes d'image, son directeur précisant que « cette interdiction n'a pas fait ses preuves au Canada ou en Suède, où elle existe déjà ».

Source :

- « Les Pays-Bas renoncent à la publicité pour les enfants sur l'alimentation », Didier Burg, *Les Echos*, 12 novembre 2007.

Catégorie

1. Droit
2. Un trimestre en Europe

date créée

21 décembre 2007

Auteur

alexandrejoux